

La **N**ouvelle **A**rnaque **O**bligatoire 2015

(Dite **NAO** salaires 2015)

Et voilà ! Encore une de terminée avant même d'avoir réellement commencée...

La Direction s'est débarrassée, en deux temps trois mouvements, d'une négociation salariale aussi obligatoire que tronquée, pour ne pas dire pipée...

Pour arriver à quoi ? A ça...

1) Augmentation de 0,5 % pour tous les collaborateurs dont le salaire est inférieur à 45 K€.

Soit une mesure qui, selon la Direction, toucherait 100 % des techniciens et 50 % des cadres (quid des autres ?)

Pour être plus parlant, voici ce que cela donnerait, en « budget ménager mensuel » :

Estimation augmentation nette mensuelle

Salaire annuel 25.000 €	8,00 €
Salaire annuel 30.000 €	9,50 €
Salaire annuel 35.000 €	11,00 €
Salaire annuel 40.000 €	12,50 €
Salaire annuel 45.000 €	14,00 €

2) enveloppe équité salariale de 450 K€ (600 K€ l'année dernière)

Outre le côté plus que chiche des mesurette pérennes, un problème de taille demeure pour les collaborateurs cadres qui ne bénéficieront d'aucune mesure pérenne et qui seront soumis au seul bon vouloir de leur hiérarchie...

Car bien entendu chers collègues, pas question que nous obtenions la moindre information quant au montant de l'enveloppe de variable discrétionnaire qui seule pourra permettre de mieux « indemniser » les arnaqués et les oubliés des mesurette pérennes. Encore moins d'appréhender sa répartition par métiers et de son évolution dans le temps...

Motif ? Et bien...ce serait top secret, selon la Direction (autorisation de rire svp)...

Juste pour rappel (source bilan social), l'année passée il a été versé à notre Directeur Général 542 K€ de rémunération fixe (+ 8,4 %) et 735 K€ de rémunération variable (+ 36,6 %). Globalement les versements 2013 ont donc représentés 1.277 K€ (+ 23 %) auxquels il convient de rajouter 857 K€ en attribution d'actions gratuites.

Les mesurette ce n'est visiblement pas pour tout le monde...

Alors, au nom des arnaqués et oubliés chroniques :

De qui se moque-t-on ?

**La défense de vos intérêts,
c'est la mission que vous nous avez confiée.**

**Les revendications que nous portons,
ce sont celles de TOUS.**

C'est pourquoi la **CFTC** n'a pas apposé sa signature sur un accord de dupes et s'est associée conjointement avec la CFDT, FO et l'UNSA afin d'obtenir par voie judiciaire la communication de tous les éléments qui auraient dû rentrer dans la NAO, **en vue de demander sa réouverture.**

La Délégation Nationale CFTC HSBC France :

Nathalie NINAUVE, DSN	:	06.87.06.14.46
Pascal BELOUIS, DSN	:	06.51.02.80.61
Brigitte CORNEILLE, DSNA	:	07.89.29.00.44
Bernard JAMMES, DSNA	:	06.89.73.16.33